## Les grandes étapes du droit à l'éducation en France

## Document 1 : Les principales lois sur l'éducation :

- 1833 *Loi Guizot*: Toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire de garçons.
- 1850 *Loi Falloux*: Toute commune de 800 âmes et au-dessus est tenue, si ses ressources lui en fournissent les moyens, d'avoir au moins une école de filles.
- 1874 : *Loi Joubert* : Le travail est interdit pour les enfants de moins de 10 ans.
- 1881: *Loi Ferry*: Les écoles primaires publiques seront gratuites.
- 1882 : *Loi Ferry* : L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de 6 ans révolus à 13 ans révolus.
- 1936 : *Loi Zay* L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, âgés de 6 à 14 ans. L'école secondaire est gratuite.
- 1959 : Scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans.

1000

- 1975 : *Loi Haby* : Collège unique de la 6ème à la 3ème.
- 2005 : Loi pour l'égalité des droits des personnes handicapés. (page 26/27 du manuel)
- 1) Sur la frise, **reporte le nom des grandes lois** correspondant aux dates indiquées.

| го | 1900  | 2014 |
|----|---|------|
|    |   |      |
|    |   |      |
| 2) | Depuis combien d'années la <b>scolarité</b> est elle <b>obligatoire</b> en France ? |      |
| 3) | Quelles lois précèdent l'obligation d'aller à l'école ?                             |      |
|    |   |      |
| 4) | Que remarques tu sur <b>l'évolution des âges</b> de la scolarité obligatoire ?      |      |
|    |   |      |
| 5) | Les filles ont elles toujours eu le même accès à l'éducation ?                      |      |
| -  | Quelles différences remarques tu entre la classe des filles et celle des garçons ?  |      |
|    | -   |      |

Leçon d'écriture pour les garçons à l'école d'Hellemmes et leçon de couture pour les filles (fin XIXe sièce)



